

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3/07/2023

Début de la séance à 20 h 05

Présents : M. NEDJAR, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED.

Excusés et ont donné procuration : Mme MACKOWIACK à M. BIRACH, M. BOURÉ à M. BUISINE, Mme EL HAJOUI à Mme BOCK, Mme TIZNITI à M. RUBANY, Mme DIALLO à M. DADDA, Mme CETINKAYA à Mme EL MANANI, Mme UMAKANTHAN à M. MENIRI, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, M. LAGEDAMON à Mme LE LEPVRIER, M. PEULVAST à M. BOUTRY.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

M. LE MAIRE procède à l'appel et indique que M. MILLET Dominique est le nouveau conseiller municipal suite à la démission de M. Yaya BA.

M. LE MAIRE demande de faire une minute de silence en hommage au jeune Nahel décédé à Nanterre et au pompier du Centre de Secours de La Courneuve décédé à Saint-Denis.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 :

Mme DUMOULIN dit que les questions posées par M. LAGEDAMON relatives au délai de renouvellement d'un passeport n'ont pas été retranscrites en totalité dans le procès-verbal.

M. LE MAIRE précise que les questions posées en amont du Conseil municipal seront désormais retranscrites en intégralité.

Vote : unanimité

Décisions prises par M. LE MAIRE :

Décision 103 : M. DUPRAT demande quelle était la composition de la délégation venant de Limay en Palestine du 25 au 30/06 et que comprennent ces frais ?

M. LE MAIRE répond qu'il y a 3 personnes qui sont parties (2 élus municipaux et un technicien de la ville). Les frais comprennent les billets d'avion aller/retour, l'hébergement et la restauration sur toute la durée de la mission et tous les déplacements en car sur les territoires occupés et en Israël.

Décision 114 : M. DUPRAT demande d'être informé sur les activités commerciales qui seront conseillées par cet avocat d'affaires ?

M. NITOU SAMBA lui répond que le cabinet d'avocat a été missionné pour accompagner la Ville dans le domaine du droit commercial. La première mission qui lui sera confiée est la rédaction du bail commercial avec le restaurateur qui occupera le 12 rue de Paris. D'autres missions pourront lui être confiées pour encadrer l'occupation des locaux commerciaux appartenant à la Ville (ex Société Générale, ex labo).

Décisions 123 et 124 : Mme DUMOULIN demande comment sont choisis les enfants car cela ne concerne que 40 jeunes. Y a-t-il un critère de choix ?

M. LE MAIRE répond que les enfants prioritaires sont les enfants qui ne partent pas en vacances l'été, qui sont suivis dans le cadre de la réussite éducative et qui n'ont pas participé aux séjours l'année dernière. Parmi les enfants répondant à ces trois critères c'est ensuite l'ordre d'inscription qui est pris en compte.

Décision 116 : M. BOUTRY concernant la convention avec le SAS Michael PAGE pour l'accompagnement au recrutement d'un directeur des ressources humaines. Nous nous étonnons du coût, quelle sera la mission et pour quelle durée.

M. LE MAIRE répond que la mission s'organise de la manière suivante :

- 2500 € HT au démarrage de la mission
- 3000 € HT à la présentation d'un groupe de candidats correspondant au profil recherché
- 2500 € HT au moment de l'acceptation par un candidat à l'offre

De plus il y a une garantie de 12 mois (la mission est relancée gratuitement - hors frais d'annonce - par le prestataire si le candidat partait dans ce délai ou que la commune mettait fin au contrat).

Décision 121 : M. BOUTRY concernant le contrat d'engagement avec Corto and Co pour la réalisation des 3 capsules vidéo prévue dans le plan d'actions 2023 de la Cité éducative. Nous voudrions en savoir plus, sur ce contrat, à quel public s'adressera-t-il et sur quel support ?

M. LE MAIRE indique que c'est une prestation fléchée et financée par la Cité éducative. Il s'agit de créer un support de communication présentant la Ville de Limay, sa labellisation Cité éducative et les objectifs visés dans le cadre de la labellisation. Ces productions ont vocation à être utilisées lors des manifestations Cité éducative afin de transmettre l'information aux parents et familles. Elle pourra également être diffusée sur les réseaux sociaux et supports liés aux Cités éducatives (site de l'ANCT, la grande équipe...).

- Une première capsule présentera Limay, sa jeunesse et son dynamisme ainsi que celui de la communauté éducative. Différents acteurs de la Cité éducative seront interviewés.
- Une deuxième capsule sera réalisée à l'occasion de la journée Cité éducative de Limay, axée sur la dynamique olympique JO Paris 2024.
- Une troisième capsule permettra de former des jeunes afin qu'ils soient en mesure de réaliser ce type d'outils pour fournir des vidéos pour la Cité éducative de Limay. Cela fera l'objet de rencontres en classe et de découverte des métiers liés à la communication.

Délibérations :

Rapporteur : M. LE MAIRE

- Election d'un nouvel adjoint au Maire :

45/2023

M. LE MAIRE informe l'assemblée qu'il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint car Yaya BA est devenu Maire de Tokomadji en Mauritanie. Bien qu'aucune législation ne l'empêche d'être élu dans ces deux pays simultanément, Yaya ne pouvait s'investir comme il aime le faire dans l'une et l'autre de ces fonctions. Il profite de ce moment pour dire combien, avec les élus qui l'entoure, il a apprécié la détermination avec laquelle Yaya a exercé son mandat d'adjoint au service de la Ville et de ses habitants. Il savait toujours dialoguer avec eux et trouver des solutions à leurs difficultés. Yaya conservera une attache forte à Limay et nous aurons plaisir à collaborer avec lui et ses équipes pour développer la coopération décentralisée entre nos territoires. Dans sa lettre de démission adressée au Préfet, Yaya a rappelé le plaisir et la fierté qui fut

la sienne dans sa charge de Maire adjoint. Il le remercie pour son engagement à Limay et lui souhaite bonne chance à lui pour son engagement à Tokomadji.

M. DUPRAT partage les valeurs de Yaya et informe qu'il ne prendra pas part au vote.

M. MAILLARD partage aussi ces valeurs et demande qui va reprendre sa délégation pour la coopération décentralisée.

M. LE MAIRE répond qu'il fera en septembre un bilan sur les délégations des élus.

M. LE MAIRE indique qu'il n'y a qu'une seule candidature pour le poste d'adjoint : celle de M. MENIRI Samir.

A l'issue du vote et du dépouillement, il y a 33 bulletins répartis comme suit : 24 voix pour Samir MENIRI et 9 votes blancs.

M. MENIRI est donc élu 8^{ème} Adjoint au Maire et M. LE MAIRE lui remet son écharpe.

Vote : 24 voix pour et 9 votes blancs (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST)

• Mise à jour du tableau des effectifs, créations et suppressions sur le Budget principal
46/2023

M. LE MAIRE précise que les départs ne veulent pas dire que les postes sont fermés.

M. MAILLARD indique l'importance du recrutement d'un directeur financier et qu'il est normal de prendre un emploi pérenne. Il regrette que ce poste important soit ouvert à des agents contractuels. Il dit que, sur un emploi de ce type, l'embauche d'un fonctionnaire territorial serait plus judicieuse car l'objectif est de résorber les emplois précaires. Il dit que son groupe s'abstiendra de voter pour cette délibération.

M. LE MAIRE explique qu'il ne faut pas se tromper sur le terme « contractuel » car c'est aussi un moyen de rentrer dans la Fonction Publique. Il dit qu'il y a beaucoup de fonctionnaires qui étaient auparavant des contractuels. Pour un poste comme celui de Directeur financier sur lequel on s'attache les services d'un cabinet de recrutement, le recrutement est très difficile. L'idée est que l'on préférerait recruter des fonctionnaires mais parfois nous avons de très bons candidats contractuels.

Vote : 24 voix pour et 9 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. DUPRAT, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST)

• Acquisition d'un terrain sis « les Rippernelles » - parcelle BL n° 40 : **47/2023**

M. LE MAIRE informe que la ville souhaite acquérir la parcelle BL 40 appartenant aux Consorts ROYANT afin de préserver les Espaces Naturels Sensibles dans l'île de Limay. La ville est dans la poursuite de la maîtrise foncière de l'île pour pouvoir développer à terme de nouveaux projets.

Vote : unanimité

• Révision des modes de calcul des tarifs des services municipaux : **48/2023**

M. LE MAIRE explique que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2018. Il dit qu'il est important d'avoir un équilibre. Il s'agit de faire participer les familles qui bénéficient des services financés par l'impôt et de réviser la participation. Il y a une augmentation moyenne de 6% alors que l'inflation est plus forte et notamment sur la restauration qui s'élève à plus de 15 % en un an. Les familles ont la possibilité de bénéficier des bons de la CAF pour financer certaines prestations. Il a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs minimums et maximums des services essentiels pour les familles (centre de loisirs, garderie périscolaire et restauration municipale).

M. DUPRAT remarque une injustice sur le tarif de la restauration qui a baissé de moitié pour les agents communaux mais pas pour les enseignants et les stagiaires.

Mme DUMOULIN dit qu'il y avait eu un engagement de campagne pour la baisse des tarifs municipaux en faveur des classes moyennes et des familles nombreuses. Il avait promis que les impôts n'augmenteraient pas mais cela n'a pas été fait. Elle précise que la seule baisse nette est pour le personnel municipal. Elle indique que son groupe votera contre.

M. MAILLARD dit que son groupe comprend les hausses mesurées et précise que le choix de ne pas augmenter les tarifs minimums et maximums des services essentiels pour les familles (centre de loisirs, garderie périscolaire et restauration municipale) est judicieux. Son groupe votera pour.

M. LE MAIRE répond à M. DUPRAT en disant qu'il y a une dissociation qui est faite entre les enseignants et le personnel communal. Il précise que c'est une démarche de l'employeur de baisser le tarif de la restauration pour les employés communaux et il invite l'Education Nationale à le faire également. Il espère que le choix de baisser le prix de la restauration municipale pour les agents communaux permettra d'augmenter le nombre d'agents qui iront déjeuner à « la Cantoche ».

Il informe qu'après les 2 écoles (Maurice Quettier et Jules Ferry) en test pour le double choix de plats depuis mai, toutes les écoles élémentaires auront à partir de la rentrée prochaine ce nouveau service déjà en place pour le portage des repas et la RPA, et cela constitue un service nouveau pour les familles.

M. LE MAIRE dit à Mme DUMOULIN qu'ajuster les tarifs des bénéficiaires des services municipaux est justement une mesure de justice, permettant de ne pas faire supporter l'effort uniquement sur les foyers imposables. Il sera temps de faire les bilans à l'issue du mandat et que pour le moment la municipalité est mobilisée dans l'action.

Vote : 28 voix pour, 5 voix contre (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. DUPRAT)

Rapporteur : M. FLORIN, Adjoint au Maire

• Convention de délégation d'entretien de la voirie avec la Communauté Urbaine GPS&O : **49/2023**

M. FLORIN présente la délibération avec la convention qui porte sur la compétence voirie qui est exercée par la Communauté Urbaine GPS&O.

La ville souhaite récupérer la mise en œuvre pour la compétence de l'entretien des espaces verts et de la propreté urbaine.

Le remboursement des frais engagés par la ville pour l'exercice de ces 2 compétences sera demandé à la Communauté Urbaine GPS&O dans la limite d'un montant de 508 690 € annuel à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 3 ans.

Mme DUMOULIN dit ne pas disposer d'assez d'informations pour apprécier la faisabilité d'exercer ces compétences dans ces conditions financières. Elle dit que son groupe s'abstiendra.

M. LE MAIRE demande à Mme DUMOULIN si elle pense que la ville est propre et indique qu'avant le transfert à la Communauté Urbaine GPS&O, les administrés ne se plaignaient pas du niveau de la propreté. Il dit également qu'avant 2016, la propreté n'était pas un sujet pour les Limayens et que la ville demande depuis 5/6 ans à récupérer cette compétence.

Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, Mme LE LEPVRIER, M. DUPRAT)

QUESTIONS DIVERSES

M. BOUTRY demande à avoir un bilan ou rapport sur la supérette connectée «BOXI» mise en place depuis 1 an sur le boulevard Édouard Fosse.

M. NITOU SAMBA répond que même si elle connaissait un chiffre d'affaires et une fréquentation en augmentation régulière, Boxy n'atteint pas les objectifs fixés par la société en nombre de clients permettant de pérenniser ce service. Ainsi, conformément au dispositif d'expérimentation mis en place il y a un an, la Boxy sera retirée demain.

M. LE MAIRE précise que la ville avait refusé 2 sites certainement plus rentable pour eux pour l'emplacement d'une supérette Boxy : la gare de Limay et le Collège Albert Thierry parce que cela aurait pénalisé le commerce existant.

M. BOUTRY demande quand est prévue l'ouverture du Centre Commercial « La Source » ?

M. NITOU SAMBA répond que le projet est complètement ficelé mais pas de date exacte. Il ajoute que le raccordement ENEDIS aura lieu le 7 juillet permettant aux commerces de s'installer. L'ouverture des 3 premiers commerces (Franprix, Coiffeur et Boulangerie) devrait intervenir dans les premiers jours de septembre.

Mme DUMOULIN dit que des incendies et dégradations touchent de nombreuses villes de France, suite à la mort de Nahel. Pouvez-vous nous faire un point sur la ville de Limay depuis mardi soir ?

M. LE MAIRE répond qu'il y a eu 11 feux de véhicules légers (dont 2 véhicules communaux incendiés), une multitude de feux de poubelles, une tentative d'incendie dans une cage d'escalier et le local Marguerite Guérin-Hayet qui a été incendié.

M. MAILLARD dit demande quelles sont les solutions pour les feux d'artifice en pleine nuit et les courses de moto cross ou quads. Les nuisances continuent notamment à la Résidence des Hautes Meunières.

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit de faits difficiles à endiguer qui touchent malheureusement beaucoup de communes et que la Police Nationale était au travail sur ses sujets et qu'il manque souvent de moyens pour étendre leurs tournées.

Fin de la séance à 22 h 05.

✓ Prochain Conseil municipal **le lundi 25 septembre 2023** à 20 heures.